

nelle et le ministère devait être entièrement préparé à rencontrer la difficulté. Pour lui, il était loin de penser que c'était seulement une bavure; il croyait au contraire que c'était une faute grave s'élevant presque jusqu'au crime.

M. Cayley dit que l'administration était d'une part accusée d'un manque de franchise, de l'autre par M. De Bleury de faire des bavures. Il serait pénible et désagréable pour l'orateur d'être appelé à donner des explications, mais M. Aylwin avait lui-même suggéré un moyen de les obtenir. Il a dit qu'on pouvait faire venir certains documents, et en même temps il se garda bien de suivre ses propres suggestions.

Les ministres admettaient avoir commis une erreur. Une commission fut émanée le 4 sous l'impression qu'elle serait acceptée. Le 6 on fit quelque acte sous cette impression. Le 10 la commission est revenue. Il pensait que la chambre penserait comme lui qu'il était plus juste envers eux de parvenir aux faits en suivant la suggestion de l'hon. membre pour la ville de Québec que de les accuser de manquer à l'ordre.

M. Aylwin dit alors qu'il ferait motion pour une adresse afin de faire venir les documents en question.

M. Morin dit qu'il y avait deux questions devant la chambre, une concernant l'orateur et l'autre l'exécutif. Le premier a exprimé sa bonne volonté de donner des explications et rien n'est plus convenable que sa conduite en cette circonstance. Il ne croyait pas que rien jusqu'ici eût transpiré qui put affecter son siège. Le certificat de deux membres ne pouvait l'affecter.

Mais quand les officiers du gouvernement disent qu'il était vacant, la première question qui s'élevait alors était de savoir ce qu'avait fait l'exécutif. La conduite de l'administration était très suspecte et ne devrait pas être tolérée sans explications.

Ici M. Viger se leva et parla à tort et à travers comme à l'ordinaire, sur toutes choses excepté la question. Personne ne l'écouta, ce que voyant il finit par s'asseoir.

M. Aylwin. L'honorable membre pour les Trois-Rivières nous a fait un long discours sur la loi constitutionnelle et civile, mais il a oublié de nous donner les raisons pourquoi il se trouve dans la position extraordinaire qu'il occupe; est-il ou n'est-il pas membre du gouvernement? Quand n'est-il résigné sa place? N'est-il simplement qu'un volontaire en cette circonstance comme l'hon. membre pour Montréal l'hon. membre pour les Trois-Rivières a de bien singuliers notions sur certains sujets; mais vraiment il a si souvent changé ses opinions depuis quelques années qu'il est bien difficile de dire ce qu'il pense réellement. Il émit une fois en faveur non d'une monarchie, mais de l'anarchie; il est aujourd'hui l'avocat ardent des droits constitutionnels et des prérogatives de la couronne.

Il n'y a pas de danger que l'hon. membre pour les Trois-Rivières soit jamais accusé d'avoir renoncé à une commission. Il connaît trop bien les douceurs et les avantages du pouvoir et du patronage, lui qui étant ministre avait inondé la province de tous ses parents, et les avait placés dans de gras offices. L'hon. membre a dit que nous devions être satisfaits de l'allégement du secrétaire provincial, qui nous dit que c'est sous une fausse impression qu'il assigna le warrant pour le writ du comté de Simcoe, que la commission nommée par Sir Allan MacNab, adjudant-général fut émanée le 4 et renvoyée le 10, tandis que le warrant pour l'élection de Simcoe est sorti le 6 du même mois. Quant à lui (M. Aylwin) il pensait que c'était un grand crime, méritant une réprobation égale; car il faut bien se rappeler que le fait d'envoyer un warrant à un membre de la chambre, n'obligeait ce membre à résigner que dans le cas qu'il l'avait acceptée. Maintenant les membres assis sur les bancs de la trésorerie devaient savoir si Sir Allan MacNab accepterait la commission ou non. Si la détermination de l'orateur de l'accepter leur a été exprimée par lui pour qu'il pas le dire, et mettre la chambre franchement en possession des faits afin qu'on puisse de suite en venir à une décision. Que penserait-on, ajouta l'hon. membre, si moi-même avec un autre membre, nous émanions un warrant à l'officier préposé afin de faire faire une élection pour la ville d'Hamilton, tandis que vous M. l'orateur vous êtes dans votre siège dans cette chambre? N'aurais-je pourtant pas le même droit de le faire que l'hon. membre pour Mégantic ou le ci-devant procureur-général Est. La question devant nous doit être décidée avant que la chambre procède à la considération du discours du trône. C'est pourquoi si les membres du ministère ne pouvaient pas donner les explications requises, car celles qu'on a données ne sont pas des explications du tout, il demanderait une adresse pour la production des documents.

M. Cayley dit qu'il n'avait aucune objection à la marche proposée, et qu'il serait préparé à produire les papiers de bonne heure.

M. Aylwin dit qu'il retirerait sa motion, si on voulait produire les papiers à la prochaine séance de la chambre.

M. Cayley. Je les produirai vendredi. M. L. Fontaine est parfaitement d'accord avec ce qui vient d'être dit; ou vous êtes orateur, monsieur, ou vous ne l'êtes pas; si vous l'êtes, l'hon. monsieur qui siège pour Simcoe est étranger et n'a pas droit de siéger dans cette chambre. Si la personne élue pour Simcoe en vertu du warrant mis sur la table a également le droit d'occuper son siège, alors monsieur, vous êtes un usurpateur et vous n'avez pas droit d'occuper la place que vous avez aujourd'hui. L'hon. membre est d'opinion que jusqu'à ce que la question soit décidée la chambre ne doit pas procéder aux affaires. Il fait motion d'ajourner à vendredi. La chambre est ajournée à vendredi à 3h P. M.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

PHYSIONOMIE DE LA CHAMBRE.

La session est ouverte. Le Discours du Trône est entièrement dénué d'intérêt et ne contient rien de neuf. Les allusions mêmes concernant les importantes questions du postage colonial, des droits différentiels, du chemin de fer de Québec, sont faites en des termes laconiques qui indiquent pour ainsi dire le peu de trouble que le ministère entend se donner à leur sujet. Le discours garde le silence le plus absolu sur l'état politique du pays, sur tout ce qui s'est passé durant la vacance et sur le retard qui fait réunir le parlement à la dernière heure dans une saison aussi peu convenable.

La chambre d'assemblée, comme nos lecteurs pourront le voir dans les débats que nous publions aujourd'hui en entier, a eu une séance très intéressante mercredi dernier. En entrant dans la loge des journalistes nous avons trouvé les membres calmes et de bonne humeur, adversaires et gens du même parti, paraissant se revoir avec plaisir. On s'abordait, on causait, mais de toute autre chose que de la situation des affaires. Les membres du côté ministériel n'avaient pas l'apparence de puissance et d'attente cordiale qu'ils avaient l'an dernier. Ils avaient l'air indécis ne sachant trop s'ils devaient être inquiets ou confiants.

Les messieurs assis sur les banquettes ministérielles, il faut bien le dire, étaient peu propres à ranimer la confiance du côté droit. Les honorables membres de ce côté pouvaient bien s'entre-regarder ou souriant, en contemplant les figures si peu expressives de MM. Cayley Daly et Papi-neau, en voyant tant de bancs vides autour d'eux et l'imposant coup d'œil qu'offraient les rangs de l'opposition.

La discussion survenue de prime-abord sur la question du siège de l'orateur et de l'élection de Simcoe nous a donné un coup d'œil dans les dispositions de la chambre et nous a permis d'observer la décadence rapide de pouvoir parlementaire, qui menace le cabinet. Les ministres ont été complètement battus durant cette séance. Ils ont eu de désolants mécomptes de leurs amis mêmes, qui paraissent fatigués complètement de leur incapacité, de leurs imprudences et de leurs fautes.

Les pauvres ministres ont vraiment fait pitié mine durant toute la discussion; on s'attendait à une lutte vive, animée, soutenue entre des adversaires qui se menaçaient, se provoquaient s'attaquaient depuis douze mois; mais au premiers mots, MM. Daly et Cayley ne savaient plus que dire, et M. Papineau est resté muet.

Les attaques contre eux sont venues des deux côtés à la fois « expliquez-vous leur disait-on: une grave question se présente, donnez nous en les détails afin que la chambre puisse juger. » Le ministère n'a pu rien répondre. Il n'était pas préparé! Il ne savait pas ce qu'il devait dire! Ils ont com mis une bêtise, dit M. De Bleury, ce n'est pas la première; ils en sont coutumiers » et la chambre de rire.

« Il n'y a pas de fautes, ajoute M. Gowan: la chambre ne se souciera pas à des bavures. »

« Les bavures ne peuvent plus faire, dit M. Aylwin; êtes vous l'administration? si vous l'êtes, parlez donc. »

Les ministres se contentent de dire qu'ils ont agi sous une fausse impression; qu'ils ont voulu par erreur priver Sir Allan MacNab de son siège parlementaire et de son fauteuil d'orateur. Bat-tus sur un point ils se retranchent sur un autre et sont également défaits, mis en pièces sur ce point-là.

Sir Allan les regarde de toute la hauteur de son siège avec un air souverainement méprisable. M. Draper blotti dans un coin et sous cape de l'impécuniosité de ses collègues. Les applaudissements ministériels lèvent les épaules de pitié et promettent des regards d'inquiétude sur le bataillon serré de l'opposition.

Le col. Prince regarde les ministres du coin de l'œil, et ceux-ci semblent lui dire d'un air piteux: Cruel, pourquoi m'avoir trahi, etc.

Bref, jamais ministère ne s'est trouvé dans une position plus humiliante. Ces messieurs veulent que la session soit courte. C'est bien naturel; comme le ministère est aujourd'hui composé, le parti tory ne pourrait demeurer longtemps sans se scinder. Car même avec M. Sherwood, M. Badgley ou M. MacDonald, qui pourra en tenir les éléments ensemble? Les rôles sont changés, l'opposition est fort forte pour le cabinet, et dans les rangs ministériels, la discorde a succédé au principe de fusion et d'action commune. Il faudrait un homme supérieur pour rallier tous ces intérêts divergents, cet homme, M. Draper parti, ou est-il? Ce n'est pas M. Sherwood, encore moins M. Badgley.

Tous ces phénomènes nous promettent une session intéressante, de grandes luttes parlementaires, un spectacle animé, fertile en incidents et en émotions de tout genre. Ce ne sera pas comme l'année dernière; les résultats de tous les débats ne seront pas connus à l'avance. Des ministres aussi gauches que ceux que nous avons vus semer l'anarchie dans aucun parti. Il y a des symptômes évidents de cette anarchie dans les rangs ministériels. Une scission com-mence à poindre qui sera fatale au cabinet, nous en sommes convaincus, surtout avec des adversaires devant lui comme MM. Baldwin La Fontaine Aylwin Price Morin etc. Il y a un certain nombre de députés venus qui s'aperçoivent que les promesses ministérielles ont considérablement baissé de prix sur le marché, par suite de la grande concurrence, et qui sont tentés de garder l'indépendance de leurs votes, au moins jusqu'à ce qu'il y ait des hommes plus habiles au pouvoir. Enfin un grand nombre sont impatients de l'inaction du cabinet, s'agitent en cherchant une voie nouvelle pour échapper à la nullité du rôle que l'administration veut partager avec eux.

NOMINATIONS AU CONSEIL LÉGISLATIF.

Nous protestons solennellement contre les trois nominations qui viennent d'être faites de conseillers législatifs. Elles sont autant d'injustices pour nos compatriotes qui ne sont pas suffisamment représentés dans cette chambre. Est-ce que le gouverneur général peut sanctionner une violation aussi flagrante de nos droits? une proscription aussi honteuse de la moitié de la population? l'article suivant du Canadien en fait voir toute la vérité.

« Dans notre dernier numéro nous annonçons la nomination de M. Ferrier au conseil législatif. Depuis, l'on nous a procuré une liste des membres actuels de cette branche de la législature dont la seule inspection suffit pour démontrer l'injustice avec laquelle est répartie la représentation. Le nombre des conseillers législatifs est de 34. Sur ce nombre 18 appartiennent au Haut-Canada et 16 au Bas-Canada. Sur les 16 conseillers qui sont censés représenter le Bas-Canada dont la population est, de beaucoup, plus considérable que l'autre partie de la province, NEUF seulement sont canadiens-français. Comme on le voit les Canadiens d'origine française qui forment la moitié de la population totale du Canada sont représentés dans le conseil par 9 membres sur 34.

« Il y a plus encore; sur ces 9 membres, les campagnes, qui forment bien la très-grande majorité de la population, ne sont représentées que par 4 conseillers canadiens dont 3 sur la rive Sud du fleuve et 1 seul sur la rive Nord! Voilà de la justice égale! C'est au moment où la représentation est ainsi partagée dans notre chambre haute que l'on va y placer encore M. Ferrier de Montréal! Mais il faut tout permettre à ce ministère qui ne peut se soutenir que par des moyens qui réprouvent le bon sens et le bon droit. S'il agissait autrement et qu'il se souvint, on ne saurait que penser du pays et de sa représentation; mais dès qu'un gouvernement est réduit à avoir recours aux expédients de la corruption ou des coups d'état, les amis de la justice doivent prendre courage, car c'est un avertissement que pareil état de choses ne peut se maintenir ni durer longtemps. »

NOUVELLES LOCALES.

M. Draper résigne son siège pour Londres et s'embarque dans le steamer du 16 juin pour l'Angleterre où l'appellent des affaires de succession.

M. MacDonald, le nouveau receveur-général est arrivé en ville, après avoir été reçu par acclamation membre pour Kingston, son adversaire s'étant retiré de la lutte.

Le bruit court qu'une autre tentative a été faite auprès de M. Papineau le commissaire des terres pour lui faire résigner sa place et son siège. M. Gowan serait son remplaçant, mais M. Papi-neau voudrait demeurer dans le bureau des terres quand même, et le ministère a besoin de son vote.

M. Caron a refusé la candidature de Dorchester. Il continuera de siéger dans le Conseil législatif ou ses services peuvent nous être fort utiles.

M. Guillet résigne son siège de Champlain, M. Turcotte parcourt le comté en tous sens, mais nous espérons que les habitants feront leur devoir. Le pays a les yeux sur eux. M. Lanouette, un marchand respectable du comté, sera le candidat libéral.

Nous apprenons avec plaisir la nomination d'Edouard Demers, écuyer, comme Trésorier de la Cité, en remplacement d'A. Ross, écuyer. Le Conseil ne pouvait faire un meilleur choix, la capacité, l'expérience et le caractère de M. Demers étant bien connus.

Il y a eu ces jours passés à Toronto et à Kingston de grands feux. Les pertes sont considérables.

Lord Durham arrivera dans quelques jours à Montréal, avec sa sœur la comtesse d'Elgin qu'il accompagne d'Angleterre en Canada. Ils sont passagers à bord du Britannia.

Les nouvelles de la Grosse-Isle disent que l'état des émigrés est affreux. Quelques autres vaisseaux sont arrivés. Le bureau de santé de Québec est très actif à secourir les pauvres malheureux. L'exécutif lui prête toute l'assistance possible.

Un Correspondant du Herald présente un tableau qui doit satisfaire le commerce de Montréal; c'est le taux du fret pour un quart de fleur, du Haut-Canada à New-York, par le Canal Erie, et par Montréal.

Le Côté par le Canal Erie est de 8 chelins, et 18 sous, par Montréal il n'en coûte que 6 chelins, 18 sous. Ce qui fait une différence de 2 chelins en faveur de Montréal. Il suffirait assurément de cette différence pour assurer le Commerce de l'Ouest à Montréal.

La Santé Publique.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la Maison de la Trinité vient de passer un règlement qui oblige tout Bateau à vapeur ou vaisseau qui auront à bord plus de 100 émigrés de les débarquer sur le dernier qui avant d'arriver au Canal de Lachine, au lieu de les débarquer sur les quais comme par le passé. S'il y a des malades ou des morts à bord durant le trajet de Québec à Montréal, les passagers quelconques soit leur nombre devront aussi être débarqués, sur le même quai.

Un journal de London, petite ville que M. Draper représente, mentionne les noms de deux messieurs qui devront briguer la représentation de ce bourg, lorsque la nomination de M. Draper à la place de juge sera devenue officielle. C'est un M. Duggan de Toronto, et un M. Wilson de London. On pense que ce dernier aura l'avantage, vu qu'il est résident dans l'endroit.

Rien de nouveau des Etats Unis.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 31 mai 1847. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer L'honorable Peter McGill, Orateur du Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de l'honorable R. E. Caron, et Aussi, Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, dans et pour la dite Province. Bureau du Greffier de la couronne en Chancellerie Montréal, 1 juin 1847. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général appeler au Conseil Législatif de cette Province Rodrick Matheson, de Perth, écuyer. Bureau du Secrétaire, Montréal, 2 juin 1847. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire la nomination suivante, savoir: Charles Joseph Chaussegros Del'ort, écuyer pour être Greffier de l'honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de James Fitzgibbon, écuyer.

Mariages.

En cette ville, mercredi matin, à l'église paroissiale par Messrs Fay curé, J. Wilfred A. R. Masson, etc. fils de feu l'hon. J. Masson à Delle. Ann-Caroline McKenzie, fille de feu l'hon. Rodrick McKenzie de Terrebonne. En cette ville, mercredi le 2 du courant, par Messrs Fay curé, M. César Coté, à Delle. Elizabeth Amaraux, tous deux de cette ville. En cette ville, le 31, par Messrs Fay, M. Joseph Thibault de Stassville, à Delle. Marie-Flavienne Bourdon, tous deux de cette ville.

Deces.

En cette ville, le 3 du courant, après une longue maladie, Delle Marie-Agnès Dupart, âgée de 13 ans.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

UNE Assemblée Générale de tous les Membres de l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, aura lieu, conformément à la 16e section des Règlements, LUNDI prochain, le 7 de juin courant dans la grande salle du marché Bonaccours, à sept heures et demi du soir. Tous les membres sont priés d'y assister. LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur, 4 juin 1847.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ.

UNE assemblée spéciale du comité aura lieu, VENDREDI SOIR, 7 heures dans l'Allée Nord-Est du Marché Bonaccours, afin de prendre les arrangements nécessaires pour assister en corps, DIMANCHE prochain à la PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU, et pour traiter tout autre sujet qui sera mis devant le Comité touchant l'Association. LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur, 1er juin.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

L'AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonaccours. Wm. McDONALD. 1er juin.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON,

ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erronanga, de partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHÂLEFS qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

—AUSSI— Un grand assortiment de étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes de plus beau tissu à l'aiguille, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX, Chapeaux, Robans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, que pour le genre et le bon marché se recommandent rarement sur ces marchés. Les modistes peuvent s'approvisionner de toutes espèces de marchandises aux prix en gros. UN SEUL PRIX DEMANDE.

No. 175, rue Notre-Dame, l'Antienne Banque d'Épargne. 1er juin 1847.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varannes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vû le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire DE GRANDES AMBROTIATIONS à la maison et dépendances. Ils se flatteront que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits. Leur changes seront raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de minoux. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varannes, 1er juin, 1847.

CHAPEAUX DE PAILLE

No. 124, RUE NOTRE-DAME;

(VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE, pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants kid français, patrons de Robe d'une étoffe et gout nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à pantalon et veste, etc.—Aussi, BOUTONS A VESTE AVEC CROCHET ET FRENCH B-BRAVE. Montréal, 21 mai 1847.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE DE R. FABRE & CIE.

UNE TÊTE

D'ANATOMIE CHIRURGICALE, EN CUIR ROUGE, Publiée par MM. les Drs. Carleaux et Chaillon. CETTE TÊTE est peinte d'après nature avec beaucoup de soin et fixe sur une planchette légère, etc. PRIX, 28. RUE St. Vincent, no. 3, 4 juin, 1847.

UN NOUVEL ASSORTIMENT DE PARFUMERIES FRANÇAISES.

EAU de Cologne, 1re qualité, Eau de Lavande ambrée, Eau de Fleur d'Orange, (Indienne de Polleuler, Elixir odontalgique de Polleuler, Poudre à dent, pomades, huile pour cheveux, Crème d'amandes amères pour la barbe, Extraits d'odeurs pour les mouchoirs, Savons do. etc. etc. —AUSSI— Broses à dent, broses à cheveux, broses à habits. —DE PLUS— Quelques douzaines de Guêtres françaises, prix, 8c. 04. Chapeaux de soie française à forme basse et large bord. PRIX, 25c. 4 juin, 1847.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES sous-signés expédieront par les steamers du 15 juin, 1er et 15 juillet, des Commandes pour la France, et comme par le passé ils se chargeront de tous les ordres qu'on voudra bien leur confier, pour Livres, gravures, cartes géographiques, globes, musique, instruments de chirurgie, de mathématiques, et de toutes autres marchandises françaises. Les articles demandés par le prochain steamer, 15 juin, seront reçus en septembre. E. R. FABRE & CIE. 4 juin 1847.

FROMAGE DE BRUYÈRE.

QUELQUES meules seulement de fromage de Gruyère. Prix, 1s. 3d. par livre. A vendre par E. R. FABRE & CIE. 4 juin, 1847.

A VENDRE.

3000 COTES de Cuir à Semaille de St. Pie et Glasgow. 1000 Idem Idem Peaux fraîches, (Slaughter.) 500 Idem Idem inellour Cuir à Harnais: 75 Dnz. Peaux, Veau français, reçues par le Supplia Mollat. Vache crève, Kip, et Vache tendue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis. Cuir à palette de toutes sortes. Doubliers, bordures et Baxaines Idem. Cuir à Sello et à Bride, Peaux de Cochon. Un assortiment général de Carnières de tous genres pour les Selliers, Vernis, etc. J. PRATT & CIE. Montréal, 31 mai 1847.

QUINCAILLERIES ET COUPELLERIES.

Par les valeurs de An, Safeguard, Malacca, Chaynans, Montezuma et autres. Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Chenets. JAMES FOX, No. 20, Rue St. Sacrement. 1er juin.